



S^{te} Marguerite de Pomichet, le 15 juillet 2019

Chers amis, chères amies de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 9 août 2019 à 10 heures

Pour faciliter l'accès, venez élarger dès 9h30

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens

(entrée par la porte « MAIRIE », à gauche)

5 Bd de la République - PORNICHET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- 1) **Accueil des adhérents et des personnalités invitées**
- 2) **Conférence: « Valorisation des sédiments de dragage » par J.-C. Ménard (ELV)**
- 3) **Rapport d'activités 2018-2019**
- 4) **Restitution des réponses au questionnaire PROSIMAR**
- 5) **Rapport financier (Avoir. Compte de résultat. Cotisations)**
- 6) **Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration**
- 7) **Intervention de M. le Maire**
- 8) **Dialogue avec les adhérents**

A la suite de cette Assemblée Générale, rencontre autour d'un cocktail - verre de l'amitié.

Cette année, nous comptons encore sur votre présence très nombreuse, et, si malgré tout, vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, veuillez nous retourner le pouvoir ci-joint.

Appel à candidatures :

Notre Conseil d'Administration a un urgent besoin de renouvellement, de rajeunissement, et aussi, selon l'air du temps, de féminisation. Normalement, le CA se réunit une fois par trimestre : n'hésitez pas à nous rejoindre....

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré

Projet de résolutions

Résolution n°1:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2018-2019 présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°2:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2018, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion

Résolution n°3:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2020 comme suit:

| | | | |
|---------------------|------|------------------------------|------|
| Cotisation simple: | 18 € | Cotisation couple / famille: | 24 € |
| Cotisation soutien: | 45 € | Cotisation Personne Morale: | 33 € |

Résolution n°4:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de.....
membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG
statuant sur l'exercice 2023.

Résolution n°5

L'Assemblée Générale Ordinaire élit membre du Conseil
d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2023.



Assemblée Générale de PROSIMAR

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens 5 Bd de la République - PORNICHET

POUVOIR

Je soussigné donne pouvoir de me représenter lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire de PROSIMAR du 9 août 2019

à M.....[1] [2]

Fait à :le.....2019.

mention manuscrite « Bon pour pouvoir » et signature :

[1] à remettre au bénéficiaire du pouvoir,

[2] Pouvoir en blanc à faire parvenir avant le 7 août 2018 à PROSIMAR :

- Par courrier : Espace Camille Flammarion, 5 avenue de la République, 44380 PORNICHET
- Ou par e-mail (courriel) à : secretaire@prosimar.org



Acte de candidature au Conseil d'Administration

A retourner à PROSIMAR :
Espace Camille Flammarion
5, Avenue de la République 44380 PORNICHET
Ou par e-mail à info@prosimar.org

Avant le mercredi 7 août 2019

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : _ _ _ _ Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél.

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél.

adresse courriel (e-mail)@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1.

2.

3.

Date.....

SIGNATURE.....